

# 11 / RÉUNION DU 27 AOUT 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-sept août deux mil quinze à 20h30, les membres du Conseil Municipal de la commune de LAMBERVILLE, légalement convoqués se sont réunis dans la salle de la Mairie sur la convocation qui leur a été adressée par M. Le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 et L.2122.5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient présents :

F. de BRUNVILLE, Y. FRANCOISE, P. POTEY, M. HELAINE, C.MARIE, R. LEFEBVRE, L-M. GRELLIER, A. FOUSSE

Absents excusés :

B. FOUSSE, J. RIVIERE, S. DUVIVIER

Secrétaire de séance : Monsieur Louis-Marie GRELLIER

## I) ADOPTION DU PROCES VERBAL DU 24 JUIN 2015

Le compte rendu est adopté à l'unanimité et le registre est signé.

## II) CHOIX DU LOCATAIRE POUR LE LOGEMENT SIS 4 LE BREUIL

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un seul dossier a été réceptionné pour la location du logement sis 4 Le Breuil suite au départ annoncé de l'ancienne locataire. Le dossier est au nom de M. QUENIEZ Mathieu et Mme Nina LEJOLIVET. Après étude des pièces jointes au dossier, le conseil Municipal à l'unanimité donne son accord pour leur attribuer le logement pour un loyer mensuel de 420€ à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2015.

## II bis) INFORMATION VACANCE LOGEMENT SIS 7 LA MAIRIE

Concernant le logement vacant au 7 La Mairie, Monsieur Le Maire présente un dossier reçu de Mme Duclos. Cependant après étude, le Conseil Municipal révoque ce dossier et ne lui attribue pas le logement du fait que cette personne possède deux chiens de taille non adaptée à la superficie du terrain et des travaux récents effectués à l'intérieur.

## III) CHOIX DU CABINET DU MAITRE D'ŒUVRE POUR LE PROGRAMME DE VOIRIE 2016

Monsieur le maire présente deux cabinets pour l'assistance à la Maîtrise d'Ouvrage concernant la réfection de la voirie :

<u>ATECOM PRO</u>	<u>PRY TECH</u>
Montant du devis : 2531 € HT Comprend : connaissance de la situation, estimation sommaire des travaux, élaboration d'un dossier, consultation des entreprises, suivi de travaux	Montant du devis : 2875€ HT Comprend : le pilotage, prise en compte des besoins finaux, concertation avec les différents partenaires, déroulement, consultation des entreprises, travaux et réception
16, rue Auvray 50100 CHERBOURG	16, place du Parvis Notre Dame 50200 COUTANCES

Le choix du Conseil Municipal se porte à l'unanimité sur la société ATECOM PRO et de ce fait autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

#### IV) DECISION MODIFICATIVE 1

A la demande du comptable afin de régulariser la situation concernant le FNGIR sur l'exercice 2012 (réduction de mandat effectuée à tort), il est nécessaire d'émettre un mandat à l'article 673 (titres annulés sur exercice antérieur) d'un montant de 738 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour virer le montant de 738€ de l'article 61522 à l'article 673 afin d'avoir les crédits nécessaires à cette opération.

#### V) INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une déclaration de sinistre a été effectuée concernant le décolllement du carrelage dans la salle de convivialité, la cuisine et les toilettes, et que suite à celle-ci un expert a été mandaté. Un devis est en cours afin de refaire le carrelage dans une partie de la cuisine et de la salle.

La séance est levée à 21h45

Ainsi délibéré, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Le secrétaire,

Les Conseillers,